

MODIFICATION N° 1

datée du 19 décembre 2024

apportée à la Partie A du prospectus simplifié des Fonds Fidelity daté du 8 novembre 2024

(le « prospectus simplifié »)

à l'égard des :

parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Leaders à long terme

**parts des séries A, B, F, F5, F8, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Leaders à long terme –
Devises neutres**

parts des séries A, B, F, F5, F8, O, S5, S8, T5, T8 du Fonds Fidelity Leadership au féminin

(les « Fonds »)

Le prospectus simplifié est modifié afin d’informer les investisseurs de ce qui suit :

1. Nicole Connolly, gestionnaire de portefeuille du Fonds Fidelity Leadership au féminin, prendra sa retraite le 31 décembre 2024. De plus, avec prise d’effet le 16 décembre 2024, Preeti Sayana a été nommée gestionnaire de portefeuille. Elle travaillera aux côtés de Nicole Connolly jusqu’au départ à la retraite de celle-ci, pour ensuite assumer les fonctions de gestion de portefeuille.
2. Avec prise d’effet le 31 décembre 2024, Camille Carlstrom, Charles Hebard, William Shanley, Tim Codrington et Ristead Hogan, cogestionnaires de portefeuille du Fonds Fidelity Leaders à long terme, seront remplacés par le gestionnaire de portefeuille Kwasi Dadzie-Yeboah, qui assumera les fonctions de cogestion de ce Fonds aux côtés de Michael Kim, gestionnaire de portefeuille déjà en poste. Ce Fonds est le fonds sous-jacent du Fonds Fidelity Leaders à long terme – Devises neutres.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Les modifications techniques devant être apportées à la partie A du prospectus simplifié pour rendre compte de ces modifications sont présentées ci-après :

Partie A

1. Responsabilité de l’administration des Fonds

Conseillers en valeurs

- a) Avec prise d’effet le 31 décembre 2024, les lignes relatives aux « Fonds Fidelity Leaders à long terme » et « Fonds Fidelity Leaders à long terme – Devises neutres » dans le tableau présenté à la rubrique « Conseillers en valeurs », aux pages 11 et 40, respectivement, sont supprimées et remplacées par ce qui suit :

Page 11

Fonds	Nom de la personne et de la société
Fonds Fidelity Leaders à long terme	Michael Kim B.A., MBA (cogestionnaire principal) (FMR)
	Kwasi Dadzie-Yeboah B. Sc., M. Sc. (cogestionnaire principal) (FMR)

Page 40

Fonds	Fonds sous-jacent	Nom de la personne et de la société
Fonds Fidelity Leaders à long terme – Devises neutres	Fonds Fidelity Leaders à long terme	Michael Kim B.A., MBA (cogestionnaire principal) (FMR)
		Kwasi Dadzie-Yeboah B. Sc., M. Sc. (cogestionnaire principal) (FMR)

- b) La ligne relative au « Fonds Fidelity Leadership au féminin » dans le tableau présenté à la rubrique « Conseillers en valeurs », à la page 26, est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Fonds	Nom de la personne et de la société
Fonds Fidelity Leadership au féminin	Preeti Sayana B. Com., MBA, CFA (gestionnaire principale) (FMR)
	Nicole Connolly* B. Sc. (gestionnaire principale) (FMR)

* Avec prise d'effet le 31 décembre 2024, Nicole Connolly cessera d'assumer les fonctions de gestion du Fonds.

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières dans plusieurs provinces et territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'un OPC que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de votre souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

Dans certaines provinces et certains territoires, la législation en valeurs mobilières vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et d'obtenir un remboursement, ou de poursuivre en dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU FIDUCIAIRE, GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DES FONDS

DATE : 19 décembre 2024

La présente modification n° 1 datée du 19 décembre 2024, et le prospectus simplifié daté du 8 novembre 2024, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Robert Lloyd Strickland »
ROBERT LLOYD STRICKLAND
Chef de la direction
Fidelity Investments Canada s.r.i.

« Jason Louie »
JASON LOUIE
Chef des finances, Fidelity Canada
Fidelity Investments Canada s.r.i.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE FIDELITY INVESTMENTS CANADA S.R.I.,
EN SA QUALITÉ DE FIDUCIAIRE, GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR
DES FONDS

« Barry Myers »
BARRY MYERS
Administrateur

« Russell Kaunds »
RUSSELL KAUNDS
Administrateur

2227338-v20241224